

Comité directeur des ressources halieutiques transfrontalières Canada–États-Unis
Les 10 et 11 septembre 2015
Procès-verbal de la réunion

Participants canadiens :

Morley Knight, MPO, coprésident du Comité directeur
Mark Craig, MPO, coprésident du Comité d'intégration
Kristian Curran, MPO, coprésident du CERT
Jennifer Ford, MPO, COGST
Michael O'Connor, représentant de l'industrie canadienne, coprésident du COGST
Roger Stirling, représentant de l'industrie canadienne au COGST, coprésident du GOMAC (par téléconférence)
Alain d'Entremont, représentant de l'industrie au COGST
Tana Worcester, MPO
Yanjun Wang, MPO, CERT
Donald Humphrey, MPO, coprésident du groupe de travail de la LEP
Jacinta Berthier, MPO
Helen Kerr, MPO
Gerard Peters, MPO

Participants américains :

John Bullard, NMFS, GARFO, coprésident du Comité directeur
Jennifer Anderson, NMFS, GARFO, coprésidente du Comité d'intégration
Liz Brooks, NMFS, NEFSC, coprésidente du CERT
Dave Gouveia, NMFS, GARFO, coprésident du groupe de travail sur les voies navigables sécuritaires et accessibles (VNSA) (par téléconférence)
Sarah Heil, NMFS, GARFO, COGST
William (Bill) Karp, NMFS, directeur du NEFSC, CERT et COGST
Allison Murphy, NMFS, GARFO, Comité d'intégration
Tom Nies, directeur exécutif du NEFMC, COGST
Terry Stockwell, président du NEFMC, coprésident du COGST
Mike Simpkins, NMFS, NESFC

Mot d'ouverture

M. Morley Knight souhaite la bienvenue aux participants à Halifax/Dartmouth. Il passe en revue l'ordre du jour de l'après-midi et du lendemain matin (ci-joint). Il fait le point sur le contexte canadien actuel : le pays est en période préélectorale à l'échelle nationale; les élections générales nationales auront lieu le 19 octobre 2015. En ce qui a trait aux nouvelles régionales, il mentionne les départs en retraite de membres clés du personnel dans la région des Maritimes, par exemple celui du directeur de la Station biologique de St. Andrews. En outre, il y a un nouveau directeur général régional associé (David Millar) et une nouvelle directrice de la gestion des ressources (Jacinta Berthier).

M. Bullard fait le point sur plusieurs sujets présentant un intérêt. Il mentionne d'abord que le Northeast Fisheries Science Center (NEFSC) a récemment terminé une évaluation de tous les stocks de poissons de fond. Dans l'ensemble, les résultats préliminaires concordent avec les évaluations précédentes pour la plupart des stocks, bien que plusieurs stocks de plie aient diminué. Au cours des prochains mois, la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) travaillera en collaboration avec le New England Fishery Management Council (NEFMC) afin d'élaborer une réponse de la direction. Il fournit ensuite une mise à jour du NEMFC sur la modification de l'habitat, qui est conçue pour minimiser les répercussions sur l'habitat des espèces gérées. Le NEFMC a formulé des recommandations définitives concernant cette mesure pendant sa réunion de juin 2015. La NOAA évalue en ce moment ces recommandations et prévoit prendre une mesure définitive au milieu de l'année 2016. Enfin, il examine la nouvelle stratégie scientifique de la NOAA en matière de changements climatiques, qui vient d'être publiée (faits saillants à l'adresse suivante : http://www.st.nmfs.noaa.gov/Assets/ecosystems/climate/documents/Climate_Science_Strategy_highlights_web-display.pdf). Le personnel dans la grande région de l'Atlantique commence à peine à travailler sur un plan d'action régional visant à mettre en œuvre cette stratégie. Une fois terminé, M. Bullard s'engage à communiquer ce plan au Comité directeur.

À la suite du mot de présentation et du mot de bienvenue de M. Bullard, les participants au téléphone et dans la salle se présentent.

Mise à jour du Groupe de travail sur les espèces en péril

M. Donald Humphrey a dirigé la mise à jour du Groupe de travail canado-américain sur les espèces en péril.

M. Humphrey indique que le Groupe de travail a tenu une téléconférence le 4 février 2015. L'appel a fourni aux deux parties l'occasion d'échanger des renseignements au sujet de ce qui suit : listes d'espèces aquatiques en péril, planification du rétablissement, mise en œuvre, recherche et surveillance. Les menaces existantes et émergentes qui pèsent sur les espèces aquatiques en péril existantes ont aussi fait l'objet d'une discussion, notamment l'exploration gazière et pétrolière, l'énergie marémotrice, l'énergie éolienne et la mise en valeur du gaz naturel liquéfié. L'appel a également fourni l'occasion de parler des collaborations interministérielles actuelles et des autres possibilités de coordination et de collaboration. Le Comité organisera sa prochaine téléconférence à la fin de l'automne 2015 ou au début de 2016.

En ce qui concerne les mammifères marins, M. Humphrey souligne, en citant des exemples, les travaux effectués au Canada et aux États-Unis pour la lutte contre l'enchevêtrement et le sauvetage des baleines.

Quant aux tortues de mer, M. Humphrey indique que la NOAA et le MPO collaborent pour mettre au point des estimations de leur abondance dans les eaux du nord-est des États-Unis et de l'est du Canada et travaillent conjointement pour réduire les enchevêtrements de tortues de mer.

En ce qui concerne la mise à jour des listes, M. Humphrey indique qu'en 2014-2015 la région des Maritimes du MPO a entrepris des consultations pour l'inscription d'un certain nombre d'espèces, y compris quatre populations de morue franche, le grenadier berglax et le grenadier de roche, la raie à queue de velours et la raie épineuse, l'épaulard, ainsi que trois populations de saumon de l'Atlantique. Cette année, les consultations au calendrier porteront sur l'inscription des espèces suivantes : le brosme, la merluche blanche, l'anguille d'Amérique et le bar rayé (populations de la baie de Fundy). La grande région de l'Atlantique de la NOAA a pris plusieurs mesures en vertu de la *Marine Mammal Protection Act*. On a élaboré et mis en œuvre deux modifications au plan de réduction des prises de grandes baleines de l'Atlantique (Atlantic Large Whale Take Reduction Plan). En outre, la NOAA a publié un projet de « règlement en matière d'importations » le 12 août 2015. Ce règlement vise à réduire les prises accessoires de mammifères marins associées aux activités de pêche commerciale étrangères. Il stipule que les pays qui souhaitent exporter des poissons et des produits du poisson aux États-Unis devront prouver qu'ils ont un programme de réglementation comparable au programme américain. Ce dernier vise à réduire la mortalité accidentelle et les blessures graves chez les mammifères marins. Si ce règlement est approuvé, les pays auront cinq ans pour se conformer aux exigences proposées.

Mise à jour du Comité d'évaluation des ressources transfrontalières

Parts des ressources assignées au Canada et aux É.-U.

M^{me} Yanjun Wang présente la part des ressources assignées proposées pour le Canada et les États-Unis en 2016.

	Morue	Aiglefin	Limande à queue jaune
É.-U.	22 %	41 %	76 %
Canada	78 %	59 %	24 %

Mise à jour sur la morue de l'est du banc de Georges

M^{me} Wang présente l'évaluation de la morue de l'est du banc de Georges pour 2016.

M. Bullard demande si le Comité d'orientation de la gestion des stocks transfrontaliers (COGST) a réussi à concilier les deux modèles de population. On suggère de reporter toute discussion approfondie à ce sujet en attendant de connaître les points à l'ordre du jour du COGST. Il en est de même pour la disparité entre le modèle d'analyse de population virtuelle (APV), le modèle du Programme d'évaluation selon la structure d'âge (PESA) et les modèles des États-Unis servant à l'évaluation complète du banc. On fait remarquer que le comité des sciences et des statistiques n'a pas encore examiné et accepté ou rejeté l'évaluation exhaustive de la morue du banc.

M. Michael O'Connor insiste sur le fait que c'est le modèle d'APV 0,8 qui a été approuvé pour la formulation de recommandations au COGST en matière de prises, tandis que le modèle du PESA sert d'analyse de sensibilité aux fins de gestion. M^{me} Yang explique que la valeur de la mortalité naturelle demeure la question essentielle, puisqu'elle a peu de répercussions sur la pêche.

Mise à jour sur la limande à queue jaune du banc de Georges

M^{me} Liz Brooks présente l'évaluation de 2016 sur la limande à queue jaune du banc de Georges.

On fait remarquer que, même si l'effort de pêche pour la limande à queue jaune va en diminuant, les stocks sont toujours en déclin et ne reflètent pas cette diminution de l'effort. Les facteurs responsables du déclin continu de l'abondance des stocks restent inexpliqués. M. Bullard indique que les quotas de morue et de limande à queue jaune limitent l'accès aux stocks qui se portent mieux, comme les stocks d'aiglefin. On a besoin de renseignements supplémentaires sur les stocks, notamment les parasites, les phoques et les autres variables. M^{me} Brooks fait remarquer que ces questions – parmi d'autres – ont fait l'objet d'un examen pendant la réunion sur l'analyse comparative des diagnostics et de l'approche empirique de 2014 portant sur la limande à queue jaune. M. Bullard informe les participants que les États-Unis tiennent compte du manque de productivité des stocks dans leurs modèles de populations.

Mise à jour sur l'aiglefin de l'est du banc de Georges

M^{me} Brooks présente l'évaluation de 2016 de l'aiglefin de l'est du banc de Georges.

M. Knight demande que l'on explique la baisse du poids selon l'âge. M^{me} Brooks explique que la densité de cette espèce est élevée, ce qui peut causer une diminution de la taille selon l'âge.

M^{me} Wang ajoute que la morue et la limande à queue jaune ont un problème semblable.

M^{me} Jen Ford explique que l'année dernière, au Canada, on a tenté de faire diminuer les prises accessoires de morue au moyen de filets avec des mailles en losanges de 145 mm, et ce, pendant une partie du temps en mer. La composition selon la taille de l'aiglefin était légèrement plus faible, mais pas de façon considérable. Au cours de la saison de pêche de 2015, l'industrie canadienne a eu recours à des filets à mailles de 125 mm carrés.

Mots d'ouverture – Deuxième journée

M. Knight et M. Bullard rappellent que la deuxième journée coïncide avec le 14^e anniversaire du 11 septembre. On observe un moment de silence pour commémorer l'occasion.

M. Knight fait un compte-rendu au Comité au sujet du maquereau. Le MPO fournit 152 500 \$ au MPO (région de Québec) et à la NOAA pour l'étude conjointe du maquereau. Ces fonds proviennent de la Stratégie de gouvernance internationale et seront répartis sur trois ans. En septembre, les collègues du Northeast Fisheries Science Center de la NOAA se rendront à l'Institut Maurice-Lamontagne, à Mont-Joli, au Québec, pour discuter de l'élaboration de relevés sur les œufs de maquereaux aux États-Unis et de divers aspects de l'évaluation du maquereau, entre autres.

La recherche sur le maquereau continue dans les autres régions de Pêches et Océans Canada, du Golfe et de Terre-Neuve-et-Labrador, afin de répertorier des zones de frai. Les chercheurs du MPO se réuniront en novembre pour discuter de la création de sondages à l'intention des

intervenants de l'industrie de la pêche au maquereau, dans le but d'estimer les prises non déclarées qui servent d'appâts.

M. Knight exprime sa reconnaissance pour les efforts concertés de part et d'autre.

Cadre de référence du CERT et calendrier des réunions

M. Kristian Curran fournit une mise à jour de la réunion du CERT de juillet 2015. Il fait remarquer que tous les participants méritent des félicitations pour le travail difficile qui a donné lieu à une réunion aussi productive. Les membres du CERT se donnent un délai de deux mois pour publier leurs documents. De plus, M. Curran mentionne l'achèvement des trois rapports de situation et du document d'allocation du CERT pendant la semaine qui a suivi la réunion de juillet. Il ajoute que deux des trois évaluations à publier sont terminées et que le compte-rendu sera bientôt prêt aux fins d'approbation.

M. Curran affirme que l'ébauche du cadre de référence a été rédigée, mais que des scientifiques du CERT n'ont pas eu l'occasion de formuler des commentaires. Suivant la réception et l'intégration des commentaires des membres du CERT et du COGST, le cadre de référence sera distribué au Comité directeur au cours du mois, aux fins d'approbation par correspondance.

M. Curran indique également que les membres du CERT ont convenu des dates des réunions de juillet du CERT pour les trois prochaines années. Les réunions auront lieu à Woods Hole (du 12 au 14 juillet 2016), à St. Andrews (juillet 2017) et de nouveau à Woods Hole (juillet 2018). M. Knight et M. Bullard remercient les membres du CERT et les directeurs des sciences du MPO et du National Marine Fisheries Service d'avoir résolu le problème de calendrier relatif aux réunions du CERT.

M. Bill Karp propose une discussion sur la question des différents modèles scientifiques concernant la morue. Les coprésidents acceptent.

Discussion sur les modèles scientifiques concernant la morue

Une discussion prolongée s'ensuit concernant les deux différents modèles utilisés par les scientifiques du CERT pour la morue de l'est du banc de Georges, en plus du modèle du PESA utilisé par les États-Unis pour l'ensemble du banc de Georges. En lisant le document d'orientation du COGST, M. O'Connor constate qu'on y utilise le modèle d'analyse de population virtuelle $M = 0,8$ (comme il a été convenu lors de l'étude de référence applicable à la morue en 2013). Il souligne également qu'il y aurait « des répercussions importantes si l'on s'éloignait du modèle, qui seraient ressenties par les deux pays ».

M. Bullard indique que le fait d'avoir deux modèles (un pour l'est du banc Georges et l'autre pour le banc de Georges) est catastrophique pour les États-Unis. Il fait part de la nécessité d'employer un modèle unique qui repose sur les meilleures données scientifiques existantes.

M. Karp propose trois questions à l'étude : comment les États-Unis analysent-ils les résultats divergents issus des deux modèles? Que fera le Comité directeur pour atténuer les répercussions

au cours de l'année 2017? Que fera le Comité directeur, finalement, pour mettre au point une approche globale convenue? Il suggère que le processus de référence soit intégré de façon à répondre aux besoins collectifs et qu'il incombe au CERT de réunir les différents points de vue. Il propose en plus que le modèle d'APV soit réexaminé et que le Comité directeur trouve une autre façon d'aider le CERT à parvenir à une solution. Il suggère que les scientifiques du CERT du Canada et des États-Unis recommandent un scientifique tiers qui évaluera les modèles et offrira des solutions de rechange. Les deux pays auraient le pouvoir d'approuver ou de rejeter l'examineur proposé par l'autre. Ces examinateurs pourraient alors trouver une manière de procéder qui servirait à la création d'un processus de référence pour un modèle convenu.

M. Curran et M. Tom Nies demandent d'expliquer la différence entre cette façon de procéder et l'intervention de conseillers externes, comme cela a été fait en 2013 pour l'étude de référence applicable à la morue. M. Nies suggère qu'il est nécessaire d'adopter un nouveau processus qui sera soumis à l'approbation définitive des examinateurs pairs. M. d'Entremont propose qu'un cadre de référence clairement formulé à l'intention du CERT – ainsi qu'une orientation plus ferme de la part du Comité directeur afin de mettre au point un seul modèle – constitue probablement la meilleure façon de parvenir à un consensus à ce propos.

M. Knight indique qu'il y a eu une évolution des diverses mesures de gestion au Canada depuis 1992. De quatre à cinq modèles sont utilisés au Canada en ce qui a trait à la morue. Il affirme qu'il serait utile de résoudre les divergences entre les deux modèles.

M. Bullard appuie la proposition de M. d'Entremont concernant un cadre de référence formulé en termes très clairs, de même qu'une orientation plus ferme de la part du Comité directeur. Il souligne que les États-Unis ont besoin d'un seul modèle, à la fois pour l'est du banc de Georges et pour l'ensemble du banc.

M. Karp déclare qu'il ne sera peut-être pas nécessaire de modifier le processus du CERT; il précise toutefois qu'en raison des opinions très différentes des membres, il y a peu de chance que des directives explicites puissent résoudre le problème en question. Il propose qu'une mesure d'arbitrage – ou au moins une vue d'ensemble – est nécessaire et que le CERT a besoin d'une définition plus claire du terme « consensus ».

M. O'Connor déclare qu'une notion fondamentale sous-tend le COGST et l'entente même entre le Canada et les États-Unis. Il indique que la composition du CERT a changé depuis le point de référence pour la morue en 2013, et qu'avec différents examinateurs, il pourrait y avoir davantage d'occasions de redresser la situation. Il déclare que le message explicite du Comité directeur devrait donner lieu à plus d'optimisme quant à une solution à ce stade.

M. Nies suggère que l'on devrait modifier la question posée au CERT. Plutôt que de demander aux membres du CERT de choisir entre deux modèles, il recommande de lui demander d'expliquer clairement la marche à suivre à l'égard des deux modèles.

M. Bullard répète que l'existence de deux modèles mènera tout droit au désastre, et que les États-Unis ont besoin d'un seul modèle, et non d'une gamme complète de choix. M. Curran répond que la science ne devrait pas être au service de la direction. Il indique que la science doit mettre

l'accent sur les faits inconnus. L'existence de deux modèles jette la lumière sur les incertitudes et permet de faire des choix. M. Bullard n'est pas d'accord avec cette opinion. Il signale que cette gamme de choix convient aux documents de recherche, mais non aux décisions de gestion.

M. Stockwell admet que la situation aux États-Unis est trop urgente à l'heure actuelle pour qu'il y ait de l'enthousiasme pour plusieurs modèles. M. Karp convient qu'il est utile de disposer de plusieurs modèles et reconnaît qu'ils produisent des incertitudes; il admet néanmoins qu'il y a un besoin urgent de résoudre le conflit entre les processus internationaux et les processus nationaux.

M. O'Connor déclare qu'il faut clairement tracer la voie à suivre pour 2017. Il recommande que le COGST complète le processus du CERT pendant l'intersession d'hiver du COGST, s'il y a lieu. Il demande qui rédigera le cadre de référence préliminaire, le COGST ou le CERT.

M^{me} Liz Brooks déclare que l'analyse des répercussions visait à remédier à l'absence de consensus du CERT pour un seul modèle en mettant en lumière le risque posé par les recommandations de prises tirées des modèles pour la morue. M. Nies précise qu'une analyse des répercussions n'est pas une analyse de sensibilité. Il suggère que le CERT devrait probablement clarifier et mieux définir la façon d'utiliser les deux différents modèles. M. Karp propose de demander au CERT de s'adresser aux directeurs des sciences dans les deux pays, afin de parvenir à une entente en ce qui a trait à son cadre de référence.

M^{me} Tana Worcester veut savoir ce qui va se passer si le CERT parvient à une résolution, mais qu'elle ne cadre pas avec un processus de référence des États-Unis. M. d'Entremont fait remarquer que, par le passé, il n'y a pas toujours eu qu'un seul modèle, mais qu'au moins les recommandations de prises du CERT étaient concordantes.

M. Knight demande aux coprésidents du CERT d'élaborer un cadre de référence préliminaire pour l'année à venir, qui fera l'objet d'un examen de la part des directeurs des sciences des deux pays. Le cadre de référence comprendrait la possibilité d'obtenir des analyses ou des renseignements supplémentaires liés à la morue, ce qui aiderait à orienter l'utilisation du modèle d'AVP et du modèle du PESA. Le processus devra être adapté pour l'année prochaine. Les coprésidents du Comité directeur approuveront ensuite le cadre de référence au moyen d'une correspondance cet hiver.

Mise à jour du Comité d'orientation de la gestion des stocks transfrontaliers

Avis sur les quotas de limande à queue jaune

M. Terry Stockwell présente le rapport sur la limande à queue jaune au nom du COGST. Le COGST recommande un quota de 354 tm pour la limande à queue jaune en 2016, soit 85 tm pour le Canada et 269 tm pour les États-Unis. Veuillez consulter les documents ci-joints. Le Comité directeur accepte de présenter ces quotas recommandés au Canada et aux États-Unis, afin qu'ils fassent l'objet d'un examen au cours des processus d'approbation.

Avis sur les quotas d'aiglefin

M. Michael O'Connor présente le rapport sur l'aiglefin au nom du COGST, ce qui indique que ce dernier a convenu d'une reconduction en 2016. Le COGST recommande un quota d'aiglefin de 37 000 tm pour l'année de pêche de 2016, soit une recommandation de 21 830 tm pour le Canada et de 15 170 tm pour les États-Unis (se reporter aux documents ci-joints). Le Comité directeur accepte de présenter ces quotas recommandés au Canada et aux États-Unis, afin qu'ils fassent l'objet d'un examen au cours des processus d'approbation.

On demande au Comité directeur de confirmer que le CERT adoptera une approche pluriannuelle pour l'aiglefin et d'envisager un examen des points de référence pour l'aiglefin en 2017 (pour tenir compte de l'aspect rétrospectif). On fait remarquer que le modèle a été élaboré en 1998 et que des modifications ont eu lieu depuis en matière de recrutement, de poids selon l'âge, de profils de prise, etc. On demande également que le CERT élabore le modèle de surveillance des données qui sera utilisé pendant les années au cours desquelles les évaluations pluriannuelles de l'aiglefin n'auront pas lieu. On demande la production de ce modèle avant la réunion intersession du COGST en 2016.

M. Knight confirme une approche pluriannuelle pour l'aiglefin, qui fera l'objet d'une évaluation tous les deux ans. Des avis seront offerts entre-temps.

En ce qui a trait à un point de référence pour l'aiglefin, M. Nies demande comment un nouveau modèle se mesurerait au modèle utilisé pour l'ensemble du banc. M^{me} Wang indique qu'il serait difficile d'effectuer deux évaluations de référence au cours de la même année. M. Knight mentionne que le Comité directeur envisagera un point de référence pour l'aiglefin en 2017 et indique que ce facteur servira de paramètre fictif pour le CERT.

M. Curran offre de préparer un calendrier pour le CERT concernant les évaluations des trois prochaines années. Il affirme pouvoir préparer ce calendrier d'ici un ou deux mois.

Avis sur les quotas de morue

M. Terry Stockwell présente le rapport du COGST sur la morue, qui indique que les parts ont légèrement changé cette année. Le COGST recommande un quota pour la morue de 625 tm pour l'année de pêche de 2016, soit une recommandation de 488 tm pour le Canada et 138 tm pour les États-Unis (se reporter aux documents ci-joints). Le Comité directeur accepte de présenter ces quotas recommandés au Canada et aux États-Unis, afin qu'ils fassent l'objet d'un examen au cours des processus d'approbation.

M. Stockwell répète les aspects à considérer soulevés au cours de la discussion précédente concernant les deux modèles – pour l'est du banc de Georges et pour l'ensemble du banc –, ces modèles produisant des estimations qui diffèrent considérablement.

Rapport d'examen du processus du COGST

M. O'Connor indique que les membres du COGST ont reçu le rapport préliminaire portant sur le processus du COGST, mais qu'ils n'ont pas eu le temps d'examiner la version préliminaire ni de la commenter. Il affirme qu'il sera nécessaire d'y apporter des changements. M. Craig rappelle au Comité directeur et au COGST que le rapport présenté au COGST est un regroupement de documents et une *ébauche* à l'intention de ses membres. Ces derniers doivent en tirer des conclusions et en terminer l'examen. M. O'Connor confirme que les membres du COGST examineront de plus près le rapport provisoire d'ici la réunion intersession, en janvier ou en février 2016. Ils proposeront alors aux coprésidents du Comité directeur des changements aux fins d'examen avant que le Comité directeur se réunisse en avril 2016.

Établissement des dates de réunion

Le COGST prévoit tenir une réunion intersession en février 2016, avec deux points à l'ordre du jour :

- (1) poursuivre l'élaboration d'un modèle de surveillance des données pendant les années au cours desquelles les évaluations pluriannuelles n'auront pas lieu;
- (2) s'entretenir au sujet des conclusions tirées de l'examen par le COGST. Le COGST offrira des suggestions précises pour l'amélioration du document et précisera le travail supplémentaire à fournir dans le cadre du processus d'examen.

Les dates du Comité directeur pour 2016 ont fait l'objet de discussions qui ont donné lieu aux conclusions suivantes :

- (1) La téléconférence d'avril aura lieu le mercredi 27 avril, de 15 h à 17 h (heure de l'Atlantique).
- (2) La réunion de septembre aura lieu à Boston, les 8 et 9 septembre 2016 ou peut-être le 9 septembre, en fonction de la disponibilité des vols. Par conséquent, la réunion du COGST aura lieu les 7 et 8 septembre 2016.

Mot de clôture

M. Bullard clôt la réunion en remerciant les participants. Il mentionne que c'est grâce aux gens que le processus fonctionne. Il reconnaît la tâche difficile du personnel des deux pays. Il affirme que cette tâche a des répercussions pour les parties concernées et il remercie les participants pour leur attitude collégiale.

M. Knight réitère sa reconnaissance; il remarque que l'échange a été productif et que les participants ont fait preuve d'un esprit de collaboration.